



Compte rendu annuel d'activité
Au titre de l'engagement de service civique
Année 2020

Fédération Hospitalière de France Région Bretagne
2, rue Henri Le Guilloux
35033 Rennes cedex 9

Numéro d'agrément : BR-000-20-00027

Président de la FHF Bretagne : Frédéric BOURCIER

Coordinatrice du Service Civique : Paola JUET

Tél. : 02 99 28 98 44

Email : paola.juet@chu-rennes.fr

Présentation

La FHF Bretagne est une association Loi 1901 qui représente 40 centres hospitaliers, 52 établissements sociaux et médico-sociaux assurant la prise en charge des personnes âgées et handicapées, 1 structure sociale de l'enfance et 2 groupements de coopération sanitaire. Elle est affiliée à la FHF nationale qui regroupe toutes les fédérations régionales.

Une **convention de partenariat entre l'Agence du Service Civique et la Fédération Hospitalière de France** (FHF nationale) a été signée le 17 mai 2017.

Ce partenariat a pour objectif de développer le service civique au sein des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux publics adhérant aux fédérations hospitalières régionales.

La FHF nationale s'engage notamment à déployer ce partenariat auprès des délégations régionales FHF.

Le 31 mai 2017, la FHF Bretagne a fait une demande d'agrément collectif auprès de la DRJSCS afin d'accompagner ses établissements adhérents dans l'accueil de volontaires du service civique.

L'objectif de cette démarche est de simplifier et de mutualiser les démarches administratives des adhérents.

Cette demande d'agrément fait suite à la délibération prise par le Conseil d'administration de la FHF Bretagne du 26 avril 2017 portant approbation de cette démarche de portage collectif.

Le Préfet d'Ille et Vilaine a délivré un agrément à la FHF Bretagne le 3 juillet 2017. Cet agrément a été accordé jusqu'au 2 juillet 2020. Il portait le numéro BR-000-17-00002

Au l'issue de ces 3 ans, la FHF Bretagne a demandé le renouvellement de son agrément collectif. **Le Préfet de la région Bretagne a délivré son agrément le 21 juillet 2020 sous le numéro BR-000-20-00027** et ce jusqu'au 20 juillet 2023.

L'année 2020 a été particulière en raison de la crise sanitaire. Les établissements adhérant à la FHF Bretagne ont dû s'adapter et mettre en place de nouvelles organisations pour permettre aux volontaires de continuer leur mission de service civique tout en respectant les règles sanitaires nationales.

Face aux conséquences sociales de la crise sanitaire, le gouvernement a annoncé le 1er décembre 2020 l'ouverture de plus de 10.000 missions de Service civique auprès de personnes âgées, en situation d'isolement social ou de vulnérabilité.

En misant sur le service civique, le gouvernement a permis aux établissements de mobiliser davantage de volontaires sur des missions d'animation auprès des personnes âgées.

Les missions du service civique

■ Les missions prévues par la convention de partenariat

La convention de partenariat signée entre l'Agence du Service Civique et la Fédération Hospitalière de France (FHF nationale) contient un référentiel des missions mobilisables dans les secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux. Une liste de 12 missions a été recensée. Cette liste est non exhaustive et peut être complétée au cours du partenariat.

En 2020, 12 missions ont ainsi été proposées aux établissements :

- 1 - Accompagnateur auprès des enfants et de leurs familles dans le cadre de l'hospitalisation pédiatrique
- 2 - Accompagner et participer aux activités d'animation auprès des personnes âgées
- 2 bis - Accompagner et participer aux activités d'animation auprès des personnes âgées en période de COVID-19
- 2 ter - Accompagner à la dimension sociale de l'accueil par la mise en place d'activités liées à l'écoute et le dialogue (avec les résidents, usagers, visiteurs)
- 3 - Accompagnateur auprès des personnes âgées et de leurs familles dans le cadre de l'hospitalisation gériatrique et en EHPAD
- 4 - Accompagnateur des personnes en attente dans les services d'accueil des urgences
- 5 - Accompagnateur dans les lieux d'accueil, d'attente et de consultation ainsi que dans les permanences d'accès aux soins
- 6 - Animation d'ateliers autour du numérique pour les patients hospitalisés
- 7 - Volontaire engagé dans la promotion de la culture et des arts créatifs au sein d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux
- 8 - Volontaire engagé auprès des personnes atteintes de handicaps et des patients séjournant dans les unités de soins de suite et de réadaptation
- ~~9 - Volontaire engagé dans le recueil de l'avis des patients et des publics concernés par l'hôpital~~
- 10 - Aider les patients et résidents dans les établissements à améliorer leur santé
- 11 – Participer aux activités d'animation auprès des personnes âgées et/ou en situation de handicap et sensibiliser au développement durable.

La FHF Bretagne a engagé une réflexion auprès des établissements et animateurs dans les EHPAD afin de proposer une nouvelle mission plus axée sur la crise sanitaire et le confinement. Les activités proposées auprès des personnes âgées tiennent ainsi davantage compte de la situation sanitaire. La nouvelle fiche mission 2 bis s'intitule « Accompagner et participer aux activités d'animation auprès des personnes âgées en période de COVID-19 »

La mission n°9 a, quant à elle, été supprimée du référentiel.

✚ La description des missions

Les établissements adhérant à la FHF Bretagne devaient choisir une ou plusieurs missions parmi les 12 suivantes :

1. Accompagnateur auprès des enfants et de leurs familles dans le cadre de l'hospitalisation pédiatrique

Objectif d'intérêt général : faciliter la vie des enfants hospitalisés et de leur famille

Activités confiées au volontaire :

- Aider les patients et les familles dans toutes les étapes de l'hospitalisation, les accompagner dans les démarches administratives, les guider au sein de l'hôpital vers les services d'examen et les aider lors de la sortie ;
- Rassurer l'enfant et sa famille : expliquer le déroulement de l'hospitalisation, les démarches, les étapes, l'organisation du service d'hospitalisation, le rôle et les différentes fonctions du personnel rattaché ;
- Être une présence rassurante et être un soutien auprès des enfants (écouter, les rassurer et leur tenir compagnie en cas de besoin ou d'absence des parents) ;
- Proposer un accompagnement scolaire en lien et en complément de l'action des associations présentes.

2. Accompagner et participer aux activités d'animation auprès des personnes âgées

Objectif d'intérêt général : lutter contre l'isolement en proposant au résident du temps d'écoute, un accompagnement ou une activité personnalisée

Activités confiées au volontaire :

- Offrir un temps d'écoute aux résidents qui en ont besoin ;
- Recueillir les désirs d'activités socioculturelles des résidents ;
- Aider à répondre aux attentes du projet personnalisé du résident (PPR) ;
- Préparer ou animer en résonance avec ses centres d'intérêt des actions d'animation dans les services ou les chambres des résidents (lecture, écriture, conversation, jeux, promenade, etc.) ;
- Proposer et accompagner le(s) animateur(s)/trice(s) dans l'organisation des activités individuelles ou collectives auprès des résidents, qui peuvent être, selon les établissements : chant, jeux de société, atelier peinture, gymnastique douce, pâtisserie, bricolage, couture, etc.
- Accompagner les résidents lors de sorties à l'extérieur, sorties loisir ou sorties culturelles et répondre aux demandes de sortie individuelle (courses, cimetière, etc.) ;
- Participer aux événements festifs organisés au sein ou à l'extérieur de la structure.

2 Bis. Accompagner et participer aux activités d'animation auprès des personnes âgées en période de COVID-19

Objectif d'intérêt général : lutter contre l'isolement en proposant au résident du temps d'écoute, un accompagnement ou une activité personnalisée, recréer du lien social

Activités confiées au volontaire :

- Accueillir les familles et coordonner les visites en suivant le protocole sanitaire
- Proposer du gel hydro-alcoolique aux résidents, leur rappeler les gestes barrières à respecter, les informer du déroulement de la crise sanitaire tout en les rassurant
- Favoriser et entretenir le lien social des résidents avec leur famille grâce aux outils numériques : réseaux sociaux (facebook...), appels visio via des tablettes numérique ou des téléphones (skype, google duo...)
- Rédiger des courriers avec les résidents, prendre des photos (avec accord du résident et de l'animatrice) afin de les envoyer aux proches
- Développer l'application Familéo, Lire les gazettes Familéo dans les chambres
- Proposer et accompagner les animateurs dans l'organisation des activités individuelles (en chambre) ou collectives (petits groupes avec distanciation) auprès des résidents : lecture, écriture, chant, jeux de société, atelier peinture, gymnastique douce, pâtisserie, bricolage, couture, etc.
- Proposer des visio-conférences (application ZOOM) entre les élèves des établissements scolaires partenaires et les résidents, sur des thèmes tels que « l'école d'autrefois, les fables ... »
- Offrir un temps d'écoute aux résidents qui en ont besoin ;

2 Ter Accompagner à la dimension sociale de l'accueil par la mise en place d'activités liées à l'écoute et le dialogue (avec les résidents, usagers, visiteurs)

Objectif d'intérêt général : lutter contre l'isolement par l'écoute et le soutien à l'animation de la vie sociale. Aider à l'information et soutenir l'accueil.

Activités confiées au volontaire :

- Offrir un temps d'écoute aux résidents qui en ont besoin ;
- Recueillir les désirs d'activités socioculturelles des résidents ;
- Aider à répondre aux attentes du projet personnalisé du résident (PPR) sur le volet « projet d'animation » ;
- Préparer ou animer en résonance avec ses centres d'intérêt des actions d'animation dans les services ou les chambres des résidents (lecture, écriture, conversation, jeux, promenade, etc.) ;
- Proposer et accompagner le(s) animateur(s)/trice(s) dans l'organisation des activités individuelles ou collectives auprès des résidents, qui peuvent être, selon les établissements : chant, jeux de société, atelier peinture, gymnastique douce, pâtisserie, bricolage, couture, etc.
- Participer aux événements festifs organisés au sein ou à l'extérieur de la structure.
- Aider à l'accueil, à l'orientation et à l'information des patients, résidents, familles et visiteurs vers les différents services ;
- Contribuer à améliorer l'accueil dans les salles d'attente des consultations ainsi que dans le salon de sortie (bibliothèque de prêt, espace jeux, discussion...) ;

3. Accompagnateur auprès des personnes âgées et de leurs familles dans le cadre de l'hospitalisation gériatrique et en EHPAD

Objectif d'intérêt général : faciliter la vie des personnes âgées et de leur famille

Activités confiées au volontaire :

- Aider les patients/résidents et les familles dans toutes les étapes de l'hospitalisation ; Les accompagner dans les démarches administratives notamment en cas de décès ; Leur présenter l'établissement et les guider vers les services de soins adéquats ;

- Être une présence rassurante : expliquer le déroulement de la prise en charge, l'organisation du service et les fonctions du personnel rattaché ;
- Être un soutien auprès des personnes âgées : être à l'écoute des personnes âgées et déceler les situations à risques, particulièrement s'agissant des personnes isolées, leur tenir compagnie en cas de besoin et les accompagner lors des promenades ;
- Le volontaire pourra également être présent dans les chambres pour apporter une présence, dialoguer/échanger, maintenir un lien.
- Proposer et organiser des activités individuelles ou collectives auprès des personnes âgées, en lien avec des animateurs ou des bénévoles déjà présents : lecture, jeux de société, initiation aux outils informatiques, etc.

4. Accompagnateur des personnes en attente dans les services d'accueil des urgences

Objectif d'intérêt général : aider les personnes en attente de soins.

Activités confiées au volontaire :

- Participer à l'accueil, à l'écoute et informer les personnes en attente à la structure des Urgences ;
- Accompagner ce temps d'attente en veillant au confort et aux besoins spécifiques de chacun et en assurant un rôle de médiateur ;
- Contribuer à l'organisation et au confort logistique de la salle d'attente : gérer les arrivées, veiller à la bonne installation des personnes, veiller au bon fonctionnement des installations à la disposition des personnes (distributeurs de boissons, chargeurs de téléphone portable, etc.) ;
- En appui éventuel du personnel, aider à ranger les affaires des patients et à la distribution des vestiaires.

5. Accompagnateur dans les lieux d'accueil, d'attente et de consultation ainsi que dans les permanences d'accès aux soins

Objectif d'intérêt général : faciliter l'accueil, l'orientation et l'information des patients et des visiteurs.

Activités confiées au volontaire :

- Aider à l'accueil, à l'orientation et à l'information des patients, résidents, familles et visiteurs vers les différents services ;
- Améliorer la signalétique de l'établissement pour faciliter l'orientation des visiteurs
- Accompagner les personnes vulnérables vers les bons services en les guidant au sein de l'hôpital ;
- Contribuer à améliorer l'accueil dans les salles d'attente des consultations ainsi que dans le salon de sortie ;
- Aider les patients dans leurs démarches administratives.

6. Animation d'ateliers autour du numérique pour les patients hospitalisés

Objectif d'intérêt général : réduire la fracture numérique et promouvoir le dialogue au sein de l'établissement

Activités confiées au volontaire :

- Sensibiliser les patients aux nouvelles technologies et à leur utilisation (ordinateur, tablette, téléphone portable, liseuse, etc...);
- Initier les patients et les résidents, le cas échéant à la recherche d'informations sur internet;
- Sensibiliser les patients et les résidents à l'usage du web et en expliquer les avantages mais aussi les risques;
- Appropriation des outils de discussion (Skype, forums de discussion, messageries instantanées) et découverte des réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Viadeo, LinkedIn...);
- Informer les patients sur le site internet de l'établissement, découvrir les différents accès à l'information et applications utiles (prise de rendez-vous, paiements, factures, etc.) et les accompagner dans la navigation.

7. Volontaire engagé dans la promotion de la culture et des arts créatifs au sein d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux

Objectif d'intérêt général : rendre accessible la vie culturelle aux patients/résidents.

Activités confiées au volontaire :

- Proposer aux patients/résidents des animations culturelles à partir d'une expression artistique : peinture, sculpture, installations, musique, danse, théâtre, lecture, ateliers d'écriture, art floral, broderie, tissage, etc. ;
- Proposer et animer des ateliers de création avec les patients/résidents dans l'une des disciplines artistiques ;
- Proposer aux professionnels de l'établissement et aux patients/résidents de réaliser leurs propres créations et performances, et de les présenter une fois créés ;
- Concevoir l'embellissement des murs (street art, graffitis...) dans des zones de l'établissement accueillant du public, avec du matériel fourni par l'établissement, éventuellement sous la direction d'un graffeur professionnel ;

8. Volontaire engagé auprès des personnes atteintes de handicaps et des patients séjournant dans les unités de soins de suite et de réadaptation

Objectif d'intérêt général : Faciliter le séjour des personnes atteintes de handicaps et des patients séjournant dans les unités de soins de suite et de réadaptation.

Activités confiées au volontaire :

- Aider les patients et les familles dans toutes les étapes de l'hospitalisation ;
- Offrir une présence rassurante : expliquer aux familles ou aux patients le déroulement de l'hospitalisation, les démarches, les étapes à suivre, l'organisation du service et les fonctions du personnel rattaché ;
Offrir un soutien auprès des personnes malades ou handicapées, en particulier auprès des personnes isolées, être à l'écoute, les rassurer et leur tenir compagnie en cas de besoin ;
- Proposer et organiser des activités individuelles et /ou collectives en lien avec les animateurs ou les bénévoles déjà présents ;
- Accompagner les patients vers les services ou activités proposées à l'intérieur ou à l'extérieur de l'hôpital.

9. ~~Volontaire engagé dans le recueil de l'avis des patients et des publics concernés par l'hôpital~~ – MISSION SUPPRIMEE

10. Aider les patients et résidents dans les établissements à améliorer leur santé

Objectif d'intérêt général : Les volontaires mettront en place des actions d'animation auprès des publics accueillis (enfants, adultes, personnes âgées ou en situation de handicap, etc). Cette mission se déroule en partenariat avec des professionnels de santé et les acteurs de proximité.

Activités confiées au volontaire :

- ✓ Améliorer les conditions d'accueil des publics en permettant aux usagers de prendre de la distance par rapport à l'anxiété de la maladie et/ou de la douleur :
 - Proposer des actions d'animation régulières et de qualité répondant aux attentes et besoins des publics accueillis ;
 - Créer un lien avec l'extérieur afin d'éviter le sentiment d'isolement ou le sentiment d'insécurité lié à la perte de repères ;
- ✓ Dans le cadre d'actions de prévention sur les thèmes liés à la santé, les volontaires participeront :
 - Aux campagnes de sensibilisation ;
 - Aux forums de santé destinés aux jeunes ;
 - Aux jeux de prévention destinés aux mineurs ;
 - Les thèmes abordés seront : l'alimentation, l'obésité, l'hygiène, l'activité physique, les risques domestiques, les addictions, le tabac, les relations amoureuses et l'estime de soi.

11. Participer aux activités d'animation auprès des personnes âgées et/ou en situation de handicap et sensibiliser au développement durable

Objectif d'intérêt général : Promouvoir le développement durable auprès des professionnels, des résidents, des patients et des familles et les sensibiliser aux gestes éco-citoyens
Proposer aux personnes âgées du temps d'écoute, un accompagnement ou une activité personnalisée.

Activités confiées au volontaire :

- Préparer ou co-animer en résonance avec les centres d'intérêt du résident des actions d'animation dans les services ou les chambres des résidents (lecture, écriture, conversation, jeux, promenade...)
- Proposer et accompagner les animateurs dans l'organisation des activités individuelles ou collectives auprès des résidents : chant, jeux de société, atelier peinture, gymnastique douce, pâtisserie, bricolage, couture...
- Accompagner les résidents lors de sorties à l'extérieur, de sorties loisir ou culturelles et répondre aux demandes de sortie individuelle, participer à des tâches collectives avec les résidents.
- Aider à la lutte contre le gaspillage alimentaire : limiter ou réduire les pertes de denrées alimentaires tout au long de la chaîne par la mise en place d'actions concrètes et mesurables : aide à la pesée des déchets alimentaires, chiffrage du coût du gaspillage, sensibilisation/ des agents et des résidents, proposition d'actions de valorisation des denrées (don, transformation), proposition de solutions de gestion du gaspillage alimentaire (compostage, création de potagers...)

- Accompagner à la réduction des déchets à usage unique : recenser les produits à usage unique, proposer des produits rechargeables et durables, mettre en place des actions d'animation, de sensibilisation et de communication auprès des agents et résidents (ateliers participatifs, élaboration d'affiches/fiches, création d'outils éducatifs, sorties pédagogiques), communiquer auprès des fournisseurs (éviter le suremballage).
- Sensibiliser aux gestes éco-citoyens à travers des ateliers, des réunions d'information, des fiches pédagogiques : promouvoir la mobilité douce et le covoiturage, sensibiliser/former au recyclage (papier), aux économies d'énergie et à la consommation d'eau, promouvoir les espaces verts zéro déchets, favoriser une logique zéro-papier...
- Participer à des temps forts nationaux (semaine européenne du développement durable, semaine du goût, semaine européenne de la réduction des déchets) et s'appuyer sur ces temps forts pour aborder le sujet auprès de différents publics : exposition, conférences, ateliers pratiques, projections, échange de bonnes pratiques..
- Proposer et accompagner la mise en place d'espaces partagés afin de favoriser les échanges, la solidarité et les rencontres intergénérationnelles : jardins partagés, potagers collectifs...

✚ Les campagnes d'accueil

2 campagnes d'accueil ont été organisées au cours de l'année 2020. Une en janvier et l'autre en septembre/octobre.

En raison du contexte sanitaire, le nombre d'établissements qui se sont inscrits dans le dispositif a été très élevé lors de la campagne de septembre/octobre.

Campagne d'accueil de janvier : 22 établissements inscrits dans le dispositif

Campagne d'accueil de septembre/octobre : 35 établissements inscrits dans le dispositif

✚ La répartition des missions par établissement

Les activités confiées aux volontaires relèvent principalement de la mission n° 2 à savoir « Accompagner et participer aux activités d'animation auprès des personnes âgées ».

D'autres missions étaient également confiées aux jeunes volontaires :

Campagne d'accueil de janvier 2020

	Numéro(s) de la fiche mission
EHPAD Haut Léon	2
CH Saint-Brieuc	5
CH Dinan	2 et 3
EHPAD Val d'Anast	11

CH Guémené sur Scorff	2
CHU Rennes	2 et 5
CHGR rennes	2
CH Lannion	2 bis et 5
CHCB Pontivy	2 et 2 bis
CHBA Vannes	11
EHPAD Le Minihic sur Rance	2
EHPAD Caudan	2
CH Tréguier	2
CH Redon	8
CH Saint-Malo	11
CH Cancale	11
EHPAD Montauban de Bretagne	2
EHPAD Quiberon	2
CH Janzé	2
GHBS Lorient	4, 5 et 11
EHPAD Pont l'Abbé	2

Campagne d'accueil de septembre/octobre 2020

	Numéro(s) de la fiche mission
EHPAD Etel	2
EHPAD Crédin	2 bis et 7
CH La Guerche de Bretagne	7
EHPAD Quiberon	2 et 11
EHPAD Châteaugiron	2 et 11
EHPAD Pipriac	2
CH Cancale	11
EHPAD Caudan	2
CH Morlaix	2
CH Lesneven	7
EHPAD La Gacilly	2
CH Josselin	2
EHPAD Malestroit	2

CH Ploërmel	2
CH Crozon	2
CH Saint-Brieuc	5
CH Dinan	2-6-7 et 10
EHPAD Saint-Jean-Brévelay	2 bis
CH Montfort sur Meu	2
EHPAD Le Tronchet	2
CH Saint-Méen le Grand	2-2 bis et 11
CH Les Marches de Bretagne	2
EHPAD Val d'Anast	7 et 11
CHGR Rennes	7-11 et 10
CHBA Vannes	2-11 et 4
GHBS Lorient	4-11 et 5
CHU Rennes	2-5 et 9
CH Lannion	2 et 4
CH Janzé	2
EHPAD Pont L'Abbé	11 et 2
CH Fougères	2 et 5
EHPAD Corps Nuds	2
CH Landerneau	2 et 5
CH Tréguier	2
EHPAD Haut Léon	2

Pour synthétiser, toutes les missions ont été choisies et confiées aux volontaires excepté la mission n°1 : « **Accompagnateur auprès des enfants et de leurs familles dans le cadre de l'hospitalisation pédiatrique** ».

Pour information, le CHU de Rennes proposera cette mission en 2021.

✚ L'impact des missions

Les activités confiées aux jeunes volontaires ont permis de développer de nouveaux projets en lien avec la crise sanitaire.

Leurs actions ont été fortement appréciées par les résidents et le personnel (accompagnement individuel, animations...). Avec le confinement, les jeunes ont été un vrai soutien pour les résidents et leurs familles.

L'EHPAD a pu ainsi proposer plus d'accompagnement personnalisé et d'animations aux résidents.

Voici quelques exemples d'impact des actions conduites :

- Multiplication des animations sur les résidences
- Amélioration de la communication du service animation
- Plus-value dans l'accompagnement individualisé des personnes âgées et ouverture sur l'extérieur
- Favorise la participation d'un plus grand nombre de personnes âgées
- Appuie aux animateurs dans le développement de projets d'animation
- Favorise la communication sur les actions menées et fortifie les projets en facilitant une continuité entre les acteurs
- A permis de développer la transversalité des projets
- Reconnaissance des familles et des résidents sur leur présence (épanouissement personnel)
- Découverte du milieu médico-social
- Echange avec les professionnels sur les métiers et les formations

Les établissements d'accueil

■ La typologie des établissements d'accueil

Les volontaires ont été accueillis au sein de 39 établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux publics répartis comme suit :

Campagne d'accueil de janvier 2020 : 22 établissements

■ Secteur sanitaire

CH Guillaume Régnier Rennes
CH Lannion
Hôpital et MAS de Guémené sur Scorff
CHCB Pontivy
CHBA Vannes
CH Tréguier
CH Saint-Brieuc
CH Dinan
CHU Rennes

CH Redon
CH Janzé
CH Saint-Malo
CH Cancale
GHBS Lorient

Secteur social et médico-social

EHPAD Le Minihiac sur Rance
EHPAD Caudan
EHPAD du Haut Léon
EHPAD Maure de Bretagne
EHPAD Pont L'Abbé
EHPAD Montauban de Bretagne et Médréac
EHPAD Pipriac
EHPAD Quiberon

Les volontaires sont donc accueillis davantage dans des structures sanitaires.

Lors de cette campagne d'accueil, 3 nouveaux établissements se sont ainsi rattachés à l'agrément collectif de la FHF Bretagne. Il s'agit de :

1. CH Saint-Malo
2. CH Cancale
3. EHPAD Montauban de Bretagne

Campagne d'accueil de septembre/octobre 2020 : 35 établissements

Secteur sanitaire

CH Landerneau
CH Tréguier
CH Le Haut Léon
CH La Guerche de Bretagne
CH des Prés Bosgers à Cancale
CH des Pays de Morlaix
CH Lesneven
CH Crozon
CH Ploërmel
CH Saint-Brieuc
CH René Pleven à Dinan
CH Josselin
CH Montfort sur Meu
CH Saint Méen le Grand
Centre Hospitalier des Marches de Bretagne
CHGR Rennes
CHBA Vannes
Groupe Hospitalier Bretagne Sud Lorient
CHU Rennes
CH Fougères
CH Lannion
CH Janzé

Secteur social et médico-social

EHPAD Etel
EHPAD Crédin
EHPAD Quiberon
EHPAD Châteaugiron
RESIDENCE Pipriac
EHPAD Ti Aieul à Caudan
Résidence Le Laurier Vert La Gacilly
EHPAD Malestroit
EHPAD de Saint Jean Brévelay
EHPAD Le tronchet
EHPAD Résidence Bel Air Val d'Anast
EHPAD Pont L'Abbé
EHPAD Corps Nuds


Lors de la campagne d'accueil de septembre/octobre 2020, davantage de structures sanitaires que de structures médico-sociales se sont inscrites dans le dispositif.

Les modalités d'accueil des volontaires

En moyenne, les volontaires ont été accueillis pendant une durée de 6 à 7 mois maximum.


Lors de la première campagne d'accueil de janvier 2020, et conformément à la directive de l'agence du service civique, la durée de toutes les missions a été ramenée à 6 mois.

Lors de la seconde campagne d'accueil de septembre/octobre 2020, la communication s'est faite en deux temps.

 En juillet 2020, la FHF Bretagne totalisait **35 établissements sanitaires et médico-sociaux** intéressés par ce dispositif et **87 demandes** de places.

Toutefois, la baisse de l'enveloppe budgétaire régionale dédiée au service civique entraînait la diminution du nombre de jeunes accueillis au sein des établissements. La FHF Bretagne avait obtenu de la DRJSCS 15 places sur les 87 demandées. La durée des missions était ramenée à 7 mois et seules les missions 7 et 11 étaient priorisées à savoir :

- Participer aux activités d'animation auprès des personnes âgées et/ou en situation de handicap et sensibiliser au développement durable
- Volontaire engagé dans la promotion de la culture et des arts créatifs au sein d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux

 L'annonce par le Président Emmanuel Macron de la création de **100 000 contrats de service civique supplémentaires d'ici la fin 2021** a finalement permis de répondre favorablement à l'ensemble des établissements. Seule la durée de la mission a été imposée soit au maximum 7 mois.

Par ailleurs, les missions avaient une durée soit de 24 heures, soit de 28 heures hebdomadaires.

Dans les établissements, les volontaires sont présentés aux résidents, aux familles ainsi qu'aux agents et chaque fois que nécessaire.

Une information est faite auprès des instances : Conseil de la Vie Sociale, Conseil d'administration, Comité Technique d'établissement.

Les volontaires sont également présentés dans le journal de l'établissement.

Il a été rappelé l'importance de bien positionner le jeune dans l'équipe dès le début : ce n'est ni un salarié, ni un stagiaire, ni un bénévole.

Les établissements se sont adaptés aux centres d'intérêts et aux capacités des volontaires.

Les jeunes sont tous encadrés par un tuteur. Avant l'arrivée des volontaires, l'établissement présente au tuteur le dispositif. Il lui présente également le guide du tuteur et l'inscrit à une formation. Lors de l'arrivée du jeune, celui-ci organise chaque jour ou chaque semaine des temps d'échange avec le volontaire. L'échange porte notamment sur les missions et les modalités d'exécution. Un planning journalier est également élaboré.

Un bilan mensuel est réalisé par les tuteurs, comprenant une évaluation orale.

Il est également rappelé l'importance pour le tuteur de suivre une formation avant le début de l'accompagnement des volontaires.

Le jeune volontaire est en outre accompagné dans son projet d'avenir.

Afin de mieux identifier les volontaires au sein des établissements, la FHF Bretagne propose aux établissements des chasubles et des badges.

Le récapitulatif des enveloppes de l'agrément

Au 31 décembre 2020, le récapitulatif des enveloppes de l'agrément était le suivant :


Agréments et contrats					
N°agrément	BR-000-20-00027	Etat de l'agrément	En cours	Date d'effet	21/07/2020
Structure pilote	FHF REGION BRETAGNE				

Récapitulatif des enveloppes de l'agrément

		2020	2021	2022	2023
Nombre de contrats	Prévus dans l'agrément	81	0	0	0
	Saisis dans ELISA	53	0	0	0
Autorisation d'Engagement -AE- (en mois)	Délivrée dans l'agrément	556	0	0	0
	Déjà utilisée	349	0	0	0
	Disponible	207	0	0	0
Autorisation de Consommation -AC- (en mois)	Délivrée dans l'agrément	243	0	0	0
	Déjà utilisée	131	0	0	0
	Disponible	112	0	0	0

Disponibilité:  Aucune  - de 20%  20-50%

Récapitulatif des contrats dans cet état depuis plus de 30 jours

Etat du contrat	Contrat(s) en attente de traitement
En cours	6 
Attente Validation	
Attente pièce	
En cours (Avenant)	
Attente Validation (Avenant)	
Attente pièce (Avenant)	

Pour l'année 2020 :

- 81 contrats prévus dans l'agrément
- 53 contrats saisis dans Elisa au 31 décembre 2020
- 6 contrats en attente de traitement

La formation civique et citoyenne

Volet pratique : formation PSC1

Les volontaires ont bénéficié d'une formation PSC1 ou SST soit en interne au sein de l'établissement soit au sein d'organismes agréés (Croix rouge, IRFSS, UDSP, MFR).

Avec le confinement, certains volontaires n'ont pas pu bénéficier de cette formation.

Volet théorique : formation civique et citoyenne

Les jeunes volontaires ont la plupart suivi une formation civique et citoyenne d'une journée voire plus.

Certains jeunes ont également participé à des **rassemblements/temps forts** de volontaires au sein de leur département.

En raison du contexte sanitaire, les formations étaient organisées en distanciel.

La FHF Bretagne a préparé en 2020 une FCC en lien avec l'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS Bretagne). La formation est prévue le 9 avril 2021 en présentiel sur le CH de Ploërmel.

La formation portera sur le thème « Bien-être et santé : comment agir ensemble ? ».

La communication / L'information

La FHF Bretagne accompagne ses adhérents et promeut les actions suivantes auprès d'eux :

- La FHF Bretagne rencontre les établissements adhérents à leur demande (directeurs, tuteurs, cadres de santé).
- Une formation civique et citoyenne est organisée.
- La FHF Bretagne adresse régulièrement des informations et des notes thématiques afin de rappeler aux établissements les obligations et procédures (une vingtaine de courriels).
- La Chargée de mission de la FHF Bretagne répond aux appels des adhérents et leur apporte une aide et des conseils, notamment crée des accès sur le site du service civique et l'extranet ELISA. A la demande de l'établissement, elle rédige les annonces en ligne.
- La FHF Bretagne relaie auprès des établissements les informations/invitations qu'elle reçoit de la DRJSCS ou des délégations départementales, notamment sur les formations et les temps forts.

Les observations

Les points que les établissements secondaires proposent de faire évoluer/de mettre en place :

- ✚ Souhait de continuer l'envoi d'informations régulières avec les rappels de procédures.
- ✚ Souhait d'un bilan intermédiaire entre le tuteur, le volontaire et la chargée de mission FHF Bretagne.
- ✚ Souhait pour les établissements de disposer d'un guide d'évaluation.

- ✚ Engagement de l'établissement à proposer un contrat de travail au volontaire après la mission de service civique. Dans la mesure du possible, lui proposer un emploi saisonnier ou CDD.
- ✚ Le tuteur s'engage à rédiger en fin de mission une attestation au jeune et une lettre de recommandation
- ✚ Souhait d'alléger les démarches administratives et de suivi/bilan.
- ✚ Le rapport d'activité est fastidieux au regard de la charge d'activité de l'organisme d'accueil. Un formulaire simplifié serait plus adapté.
- ✚ Prévoir une formation du tuteur avant l'arrivée des volontaires.
- ✚ Souhait de disposer d'un outil pédagogique : planning pour réaliser des bilans, support d'évaluation.
- ✚ Il est précisé que l'accompagnement vers une évolution professionnelle est complexe à mettre en place car ni la directrice ni le maître de stage ne sont des professionnels de l'accompagnement vers l'emploi.
- ✚ Souhait de favoriser les passerelles avec des centres de formation et d'une reconnaissance du service civique dans le parcours professionnel.
- ✚ L'accompagnement du projet personnalisé et le travail en équipe pourraient être des éléments capitalisés au titre des bonnes pratiques
- ✚ Prévoir un temps de formation spécifique sur l'approche et la connaissance de la personne âgée.
- ✚ Prévoir un temps d'accueil avec d'autres personnes ressources du Centre Hospitalier et le service formation.
- ✚ Prévoir un temps avec la Mission Locale afin que les jeunes soient informés des différentes possibilités professionnelles après la mission de service civique.
- ✚ Souhait d'un outil de suivi des volontaires
- ✚ Groupe d'échange, boîte à idées, réflexion citoyenne

Les points que la FHF Bretagne propose de faire évoluer/de mettre en place dans le dispositif général :

- ✚ Mutualiser les bonnes pratiques des établissements
- ✚ Disposer de modèles de bilans, d'évaluation...
- ✚ Continuer l'envoi de notes régulières sur des points précis : accueil d'un mineur, accueil d'une personne handicapé, ruptures de contrat...
- ✚ Améliorer les deux plateformes d'assistance téléphoniques et redistribuer les appels vers un interlocuteur unique en région.